

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 26 AOUT 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 9
Nb. d'absents : 8

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six août à 17h10,
le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en
séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation
légale, sous la présidence de Monsieur David
LORION, Maire.

AFFAIRE N° 41/2026 :

ZAC Océan Indien Approbation de la fiche de
lot Ilot 6

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU
Béatrice, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR
Kichena, TIONOHOUE Sabrina, CHAMBI
DJOUMBAMBA Marie Richela, MINATCHY Mariot,
ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul,
NASSIBOU Guilaïne, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie
Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David,
PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, MALET
Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick,
HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND
Edmée, VON-PINE Bernard, TAYLLAMIN Patricia,
MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine,
NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy,
ARAYE Hélène, GOBALOU ERAMBRANPOULLE
Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :

MM. OMARJEE Mohammad (par M. David LORION),
AHO NIENNE Sandrine (par Mme BRINDON Marie Line),
TEVANEE Jean François (par Mme Sabrina TIONOHOUE),
VALY Nazir (par Mme Viviane MALET), TAN Willy (par
Mme. Richela CHAMBI DJOUMBAMBA) , POTIN
Philippe (par M. Olivier NARIA), ROUVRAIS Simone (par
Mme Anne Marie PAPY), DAFFON Amédée Albert (par
Mme GUIEN Marie Claire), BELLON Stéphen (par M.
DIJOUX Stéphano).

ABSENTS :

MM. RIVIERE Christelle, RAVAT Adame, BALAYA
GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine,
HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean
Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le
conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 29 août 2025 et la convocation du
Conseil Municipal faite le 20 août 2025.



Accusé de réception et signature
974-257-0000-2026-01-2026-DE
Date de transmission : 01/09/2025
Date de réception : 01/09/2025

David LORION

Affaire n°41/2026 : ZAC Océan Indien Approbation de la fiche de lot Îlot 6.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que, par délibération en date du 12 septembre 2024 (affaire n°34/1659), le Conseil Municipal a approuvé :

- Le programme de travaux ainsi que l'enveloppe financière pour l'aménagement du foncier communal jouxtant le complexe Aqualoisirs ;
- L'attribution d'un mandat à la SPL Grand Sud afin de conduire l'ensemble des études nécessaires à la mise en œuvre des travaux afférents à cette opération.

Par délibération du 25 juin 2024 (affaire n°33/1554 et suivantes), le Conseil Municipal a également autorisé la cession des parcelles cadastrées section EN n°1388 partie et EN n°1477 partie (ex EN 1391), désignées sous l'appellation "Îlot 6".

L'aménagement de ces terrains communaux nécessite de compléter le cahier des charges des cessions de terrains de la ZAC Océan Indien en date du 2 février 2004, afin de tenir compte des spécificités du projet et de préciser les prescriptions générales et complémentaires propres à l'Îlot 6.

Ces précisions figurent dans le document intitulé "Fiche de Lot Îlot 6", annexé à la présente délibération.

Cette annexe spécifique à l'îlot 6 de la ZAC Océan Indien précise les modalités techniques, opérationnelles et de coordination applicables à l'opération projetée. Elle rappelle le cadre réglementaire issu de l'Eco-PLU et de l'OAP, fixe les exigences générales du projet (programmation, raccordements réseaux) et les obligations de coordination avec les travaux publics. Elle définit enfin un planning de référence et les modalités d'ajustement ainsi que les limitations de responsabilité de la Ville.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'annexe intitulée "Fiche de Lot Îlot 6" telle que présentée ;
- **DE RENDRE** l'application obligatoire à l'ensemble des cessions portant sur le terrain désigné "Îlot 6" ;
- **D'AUTORISER** le Maire ou l'Adjoint délégué à **SIGNER** toutes pièces, actes ou documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE


David LORION